



# Ces avocats à mieux surveiller...

**APPEL AU PEUPLE** • *Le Grand Conseil a rejeté toutes les requêtes du mouvement. Mais on compte sur une meilleure surveillance des avocats.*

**E**xaminant les «pétitions» de l'organisation Appel au peuple, le Grand Conseil a suivi hier en tous points les recommandations de sa commission de justice, par 93 voix contre 1. Pas question de nommer une commission d'enquête dans l'affaire Birgit Savioz, ni de former une Cour de cinq juges extraordinaires. Quant à la création d'un nouvel organe de surveillance de la justice, Appel au peuple ne semble «pas vouloir comprendre que le Grand Conseil à lui seul n'est pas compétent pour cela», dit Charles-Antoine Hartmann (dc, Fribourg). Le président de la commission relève d'ailleurs plusieurs incohérences dans l'argumentation du mouvement.

Dans le tortueux dossier judiciaire de M<sup>me</sup> Savioz, que le Tribunal cantonal a décortiqué sans y trouver de vices de forme, la commission de justice reconnaît l'intervention «déficiente» de son avocat de l'époque (il n'exerce plus aujourd'hui). Manifestement, sa patente aurait dû lui être retirée plus tôt. Dans ces cas-là, «les tribunaux et l'Ordre des avocats doivent avoir le courage de s'exprimer», estime Jean-Noël Gendre (s, Neyruz). Quant aux honoraires des avocats, ils doivent rester «décents». Pour la surveillance des hommes en robe, Damien Piller (dc, Villars-sur-Glâne) fonde de grands espoirs sur la nouvelle Commission du barreau.

La Direction de la justice et de la sécurité a-t-elle failli en ne privant pas plus tôt l'avocat de sa patente? Claude Grandjean vole au secours de son prédécesseur. Sans information du Tribunal cantonal, organe de surveillance, et de l'Ordre des avocats, l'autorité politique ne pouvait pas agir. Dès qu'elle a eu connaissance d'éléments qui ont fait l'objet d'une enquête contre l'avocat, elle a retiré sa patente. Mais les dégâts avaient déjà été commis...

## «INDIGNATION»

Au reste, le ton des tracts d'Appel au peuple suscite «l'indignation», pour reprendre le mot de Pascal Friolet (r, Morat). «Peiné par l'affaire Savioz», Christian Ducotterd (dc, Grolley) estime que le mouvement «l'utilise pour sa publicité», en ne se souciant pas des pénibles conséquences qu'elle fait subir à cette justiciable.

Tout en se distanciant d'Appel au peuple et de ses méthodes, Joe Genoud (udc, Châtel-Saint-Denis) et Louis Duc (ouv, Forel) font état d'un certain malaise autour de la justice fribourgeoise. Pour Charles-Antoine Hartmann, il est dans l'ordre des choses que la justice fasse des mécontents. A Louis Duc, qui souhaite l'instauration de médiateurs, Claude Grandjean rappelle qu'un projet est en préparation. LR